



COMMUNE DE  
DAMPHEUX-LUGNEZ

## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 25 JUIN 2026

|                  |                                                  |
|------------------|--------------------------------------------------|
| LIEU             | Salle communale, Dampheux                        |
| HEURE            | 20h00 à 21h42                                    |
| PRESIDENCE       | Gilles Pape                                      |
| PROCES-VERBAL    | Aurélie Fahrni                                   |
| CONSEIL COMMUNAL | MH – JPC – JLN – AS – FH                         |
| PRESENCES        | 20 personnes                                     |
| SCRUTATEURS      | Madame Satin Katelyn et Monsieur Pheulpin Pierre |

Le Président des assemblées ouvre la séance en saluant les personnes présentes. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de Madame Satin Katelyn et Monsieur Pheulpin Pierre. L'ordre du jour est accepté tel qu'il a été publié dans le journal officiel du 21 mai 2026.

### 1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 4 décembre 2025, publié sur le site internet de la commune.

Le Président demande s'il y a des remarques concernant le dernier procès-verbal. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 4 décembre 2025 est accepté à l'unanimité par les 20 ayants droit.

### 2. Approbation des comptes 2025 et des dépassements budgétaires.

#### a) Approbation du compte de fonctionnement

La caissière donne lecture des comptes de fonctionnement 2025 ; le résultat de l'exercice est le suivant :

#### **Compte de résultat 2025**

|                                                                              |                  |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Résultat sans les fonds spéciaux communaux (bénéfice) :                      | 96'573.15        |
| Résultat des financements spéciaux communaux :                               |                  |
| 1. Excédent de charges provenant du service des eaux usées                   | -14'021.90       |
| 2. Excédent de charges provenant du service approvisionnement en eau potable | -13'120.35       |
| 3. Excédent de produits provenant du service des déchets                     | 3'854.92         |
| 4. Excédent de charges provenant des corrections des eaux de surface         | -4'960.15        |
| <b>Résultat global 2025 (Bénéfice) :</b>                                     | <b>68'325.67</b> |

#### **Révision des comptes 2025**

La caissière informe que les comptes ont été vérifiés les 18 et 22 mai dernier par CRF, révision et fiscalité SA, à Delémont qui demande à l'assemblée de les approuver et d'en donner décharge à la caissière. Les comptes 2025 sont approuvés à l'unanimité par les 20 ayants droit présents.

Le président demande si l'assemblée a des questions. Il n'y a toujours pas de question, le Président demande de passer au vote.

C'est à l'unanimité que les ayants droit présents acceptent les comptes 2025 et les dépassements budgétaires.

**3. Prendre connaissance et voter un crédit de CHF 80'000.- destiné à la réfection des routes communales ; Donner compétence au Conseil communal pour traiter financement & consolidation.**

Flavien Henry, conseiller communal, explique que le Conseil communal avait décidé de retirer ce point lors de la dernière assemblée. L'objectif de ce retrait était de faire le point sur l'aspect financier des travaux de réfection du trottoir.

Il présente ensuite les chiffres relatifs à ce projet. L'assemblée avait accepté un crédit de CHF 770'000.- destiné à la réalisation du trottoir, à la rénovation de l'éclairage public, au renouvellement de la conduite d'eau potable appartenant au SEV ainsi qu'aux travaux liés aux infrastructures de BKW et de Swisscom. Ce crédit global ne concernait pas uniquement les dépenses à la charge de la commune, mais l'ensemble du projet, impliquant plusieurs maîtres d'ouvrage.

La part communale s'élevait à CHF 593'500.-. À la fin des travaux, la commune a finalement déboursé CHF 580'500.-. À ce montant viennent encore s'ajouter différentes subventions et participations : l'ECA a contribué au remplacement des hydrantes ainsi qu'au renouvellement de la conduite d'eau potable, Patenschaft a accordé un soutien de CHF 50'000.-, et les riverains ont participé au financement de leur vanne de raccordement au réseau d'eau potable, pour un montant total d'environ CHF 20'000.-. Après déduction de ces participations, la charge nette pour la commune s'élève à environ CHF 491'000.-, soit une économie d'environ CHF 100'000.- par rapport au montant initialement prévu.

Flavien Henry présente ensuite le projet de réfection des routes communales.

Il explique que plusieurs tronçons de routes communales sont fortement dégradés et que les réparations ponctuelles (taconnages) ne suffisent plus. Le crédit de CHF 80'000.- permettra de réfectionner partiellement plusieurs secteurs situés à Damphreux et à Lugnez.

Le premier secteur concerne la route située Sous la Côte, menant au Ranch. Une réfection d'environ 500 m<sup>2</sup> est prévue. Ce secteur présente l'avantage de ne comporter ni conduite d'eau potable sous la chaussée, ni collecteur d'eaux usées appartenant à la commune, ce qui permet de limiter les travaux à la réfection du revêtement.

Le deuxième secteur est situé à Lugnez, sur la route menant à la chapelle. Là également, aucune conduite d'eau potable ni aucun collecteur d'eaux usées communal ne se trouvent sous la chaussée.

Le troisième secteur est situé à la Vie de Bonfol, à la hauteur de la propriété de Thierry Hürlimann. Les infrastructures souterraines ayant déjà été renouvelées par l'ancienne commune de Damphreux, seule une demi-chaussée sera refaite, soit une surface d'environ 150 m<sup>2</sup>.

Ces trois tronçons sont compris dans le crédit demandé de CHF 80'000.-.

Le coût estimatif est réparti comme suit : Sous la Côte, à Damphreux : CHF 31'000.- ; Route de la Chapelle, à Lugnez : CHF 29'000.- ; Vie de Bonfol : CHF 15'000.-. À ces montants s'ajoute une réserve destinée au rehaussement de champs ainsi qu'à d'éventuels travaux de taconnage à effectuer au début du printemps.

Un citoyen demande si ces travaux concernent uniquement le goudronnage de la chaussée. Flavien Henry répond qu'il s'agit uniquement du renouvellement du revêtement sur toute la largeur de la route, à l'exception de la Vie de Bonfol, où seule une demi-chaussée sera refaite.

Un citoyen demande ensuite si la procédure consiste à enlever entièrement l'ancien revêtement avant de poser le nouveau. Flavien Henry précise qu'une différence existe entre le montant figurant à l'ordre du jour de la dernière assemblée et celui présenté aujourd'hui. Le Conseil communal a étudié plusieurs variantes techniques. Il explique que le principal poste de coût réside dans la taxe de mise en décharge des matériaux. Dans la solution retenue, le coffre de la route n'est pas touché. Celui-ci est constitué d'une structure en béton armé qui demeure en bon état. Il est donc possible de poser de nouvelles couches d'enrobé sans procéder à l'enlèvement de l'ancien revêtement.

Une personne demande si cette technique permettra également de corriger les affaissements d'importants nids-de-poule. Flavien Henry répond que les coffres de chaussée ne nécessitent pas d'être purgés et que cette méthode permet de remédier à ces défauts dans les secteurs concernés.

Le président demande s'il y a encore des questions.

Un autre citoyen demande s'il serait possible, à l'occasion de ces travaux, d'effectuer une traversée de route afin de corriger un affaissement situé à la hauteur de la propriété de Monique Riat. Flavien Henry répond qu'il ira examiner la situation afin de déterminer si cette intervention est réalisable. Il précise toutefois qu'il n'est pas certain que ces travaux puissent être réalisés dans le cadre du présent chantier, l'entreprise mandatée mettant en œuvre un type d'enrobé particulier. Plus personne ne souhaitant prendre la parole, le président propose de passer au vote.

Les ayants droits présents acceptent, à l'unanimité, le crédit de CHF 80'000.– destiné à la réfection des routes communales. Ils accordent également au Conseil communal la compétence nécessaire pour assurer le financement de cet investissement.

#### **4. Discuter et voter le règlement concernant l'entretien des chemins ruraux et vicinaux.**

Flavien Henry, conseiller communal, présente l'annexe répertoriant l'ensemble des chemins de Damphreux et de Lugnez. Il propose d'en expliquer le contenu ainsi que les raisons qui ont conduit la commune à revoir ce règlement. Celui-ci a dû être mis à jour à la suite de la fusion des deux communes et de l'actualisation du plan de situation, qui recense tous les chemins de Damphreux et de Lugnez.

Le champ d'application de ce règlement vise à définir les conditions d'utilisation, d'entretien et d'aménagement des chemins ruraux et vicinaux. Il ne concerne donc pas les chemins situés en forêt ni ceux se trouvant en zone bâtie. Ce règlement clarifie les responsabilités de la commune, des propriétaires fonciers et des exploitants. Il garantit un financement durable de l'entretien et protège les investissements réalisés dans les infrastructures agricoles et forestières.

Le règlement s'applique à l'entretien des chemins ruraux et vicinaux figurant sur le plan de l'annexe 2. Il ne concerne pas les chemins situés en forêt. Il couvre également les ouvrages collectifs liés aux chemins, tels que les banquettes, les talus, les fossés et autres aménagements annexes.

Les responsabilités du Conseil communal sont définies dans le règlement, tout comme celles des propriétaires et des exploitants.

Le financement est assuré par un fonds alimenté par la contribution des propriétaires fonciers, comme jusqu'à présent, ainsi que par la participation annuelle de la commune et, si nécessaire, par certaines amendes.

Concernant les taxes, il a été convenu avec l'ECR que le système de taxation ne serait pas modifié. Les factures resteront donc équivalentes à celles émises actuellement. La commune a toutefois obtenu une réduction du montant à verser au fonds : CHF 6'000.– y seront désormais déposés au lieu de CHF 12'000.–. Flavien Henry invite les personnes présentes à consulter le nouveau plan si elles le souhaitent. Il précise qu'il recense tous les chemins permettant d'accéder aux terrains agricoles. Les chemins forestiers ne sont concernés que lorsqu'ils permettent d'accéder, à travers la forêt, à une prairie. Il demande ensuite si des personnes souhaitent poser des questions.

Un citoyen demande si les servitudes sont comprises dans ce règlement. Flavien Henry répond par l'affirmative : les chemins dont l'entretien est à la charge de la commune sont bien concernés. Il précise toutefois que ce règlement ne permet pas de transformer un chemin en chaille en chemin bétonné. Il ajoute que l'un des principaux intérêts de ce nouveau règlement est d'avoir répertorié l'ensemble de ces chemins, ce qui permettra, en cas de remaniement parcellaire, de bénéficier de subventions. En revanche, les servitudes de passage (chemins chaintres) ne figurent pas sur ce nouveau plan.

Une citoyenne demande à quoi sert le fonds. Flavien Henry répond que, le jour où la commune souhaiterait réaliser un important projet, par exemple une réfection globale des chemins de Lugnez, une partie des coûts pourrait être financée grâce à ce fonds.

Un citoyen demande si ce règlement est une imposition du Canton. Flavien Henry répond qu'il existe une volonté cantonale d'uniformiser les règlements dans l'ensemble des communes. Le citoyen déplore que les communes n'aient plus réellement le choix et que ces coûts soient progressivement reportés tant sur les citoyens que sur les communes. Michel Henry précise que c'est notamment grâce à ce règlement, dans le cadre d'un remaniement parcellaire, que la commune pourra obtenir des subventions.

Un autre citoyen fait remarquer qu'il existe déjà un règlement prévoyant des amendes et demande si celles-ci ont déjà été appliquées. Un citoyen déplore que des règlements soient votés sans qu'ils ne soient réellement mis en œuvre. Michel Henry lui répond qu'il a raison, mais souligne que, sans règlement, la commune ne peut même pas se permettre d'adresser un courrier à un propriétaire pour lui demander de respecter ses obligations.

Le Président demande si une personne souhaite encore s'exprimer. Michel Henry, Marie prend la parole et souligne que le montant de la taxe n'a pas été modifié, ce qui constitue le principal point positif de ce nouveau règlement. À l'issue de cette présentation, le Président soumet au vote le nouveau règlement de sécurité locale. Celui-ci est accepté par les ayants droits présents à l'assemblée. Le résultat du vote est le suivant : 16 ayants droit acceptent le règlement et 4 personnes s'abstiennent.

## **5. Divers et imprévus.**

Le maire, Michel Henry, revient sur les questions qui avaient été soulevées lors de la dernière assemblée :

1. Le pont des Lavois sera entièrement refait prochainement, avant les vacances. Celui situé vers le terrain de football a, quant à lui, déjà été rénové.
2. Une remarque avait été formulée concernant la vitesse excessive des véhicules depuis la réfection du nouveau trottoir. Une demande officielle a été adressée à la Police cantonale afin d'obtenir l'installation d'un radar. À ce jour, aucun radar n'a été observé dans le village.

Michel Henry remercie l'assemblée pour sa présence malgré la forte chaleur. Il adresse également ses remerciements à la secrétaire, à la caissière, au président de l'assemblée, à l'ensemble du Conseil pour sa présence à toutes les séances, ainsi qu'à toutes les personnes qui se dévouent et consacrent de leur temps à la réalisation des nombreux petits travaux nécessaires à la vie du village. Il invite ensuite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié et leur souhaite un bel été.

Le président demande alors si quelqu'un souhaite encore s'exprimer.

Un citoyen prend la parole. Il indique qu'il est bénévole au sein des Cartons du Cœur, où il exerce la fonction de livreur. Il se dit choqué d'apprendre que les autorités ne peuvent pas communiquer d'informations concernant les citoyens en difficulté.

Il encourage les personnes présentes à être attentives aux personnes en difficulté dans leur entourage et à les inviter, si nécessaire, à faire appel aux Cartons du Cœur, qui peuvent leur apporter un soutien.

Plus personne ne demandant la parole, le président remercie l'assemblée pour sa présence, souhaite un bel été à toutes et à tous, puis lève la séance à 20 h 52.

### **Au nom de l'Assemblée communale**

**Le Président**

Gilles Pape

**La Secrétaire**

Aurélie Fahrni